

Département des Bouches-du Rhone  
Arrondissement d'Aix-en-Provence  
MAIRIE DE SIMIANE COLLONGUE  
Code Postal : 13109  
Telephone : 04.42.94.91.91  
Fax : 04.42.22.78.52

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2006 A 18H30**

Tous présents sauf Madame MONNIER.

Procurations :

Monsieur CHICHIGNOUD donne procuration a Monsieur KAZARIAN

Monsieur GERARA donne procuration a Madame FERRER

Monsieur GRANET donne procuration a Monsieur BOYER

Monsieur MOINE donne procuration a Monsieur TROPINI

Madame RICCI donne procuration a Monsieur MAGNAN

Madame VALERA donne procuration a Monsieur BROCH

Monsieur le Maire propose Madame TARDY comme secrétaire de séance :

**Pour 28**

**Contre 0**

**Abstention 0**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2006 :**

Monsieur MAGNAN : Il y a une erreur dans le Procès Verbal : les propos concernant la proposition que soit inscrit le nom des votants « contre » ainsi que les « abstentions » ont été attribués a Monsieur GERARA. C'est moi qui ai prononcé ces mots.

Madame BOSSY : J'aimerais qu'on fasse attention a l'orthographe de mon nom, qui s'écrit avec un « y ».

**Pour 28**

**Contre 0**

**Abstention 0**

### **ORDRE DU JOUR N°1 : ELECTION D'UN ADJOINT DELEGUE AU SOCIAL, AU 3EME AGE ET A L'EMPLOI**

Monsieur le Maire propose Monsieur Jean-Pierre PERRIER.

Aucun autre candidat ne se déclare.

**Pour 23**

**Contre 0**

**Blanc 5**

Monsieur PERRIER est élu 6eme adjoint.

### **ORDRE DU JOUR N°2 : AUGMENTATION DU PRIX DU TICKET DE CANTINE A DATER DU 1 ER JANVIER 2007**

**Monsieur le Maire** : Le prix de revient du repas pour la commune est de 5,29 euros, non inclus les charges d'eau, d'électricité, de chauffage, et hors charges fixes d'amortissement du bâtiment notamment. 70 enfants extérieurs a la commune mangent a la cantine. Je me

suis renseigné auprès de mes confrères des communes avoisinantes, nous étions la seule commune à ne pas faire de différence entre les habitants de la commune et les extérieurs (néanmoins, nous ne facturons pas à 5 euros et quelque...).

**Monsieur Broch** : apparemment, il y a un nouveau système ?

**Monsieur le Maire** : On arrête le système de tickets journaliers, on a une facturation de vacances scolaires à vacances scolaires (tous les mois et demi environ). On a préparé une nouvelle organisation, Jean-Claude AYMARD et Marie-Claire TARDY ont rencontré au moins 3 fois la FCPE. Il n'est fait aucune discrimination, comme cela a pu être dit ici ou là : tous les enfants inscrits continueront à manger. Tous les cas sociaux présentés ont été pris en compte, ainsi que les cas particuliers.

**Monsieur Broch** : Il semblerait que pose problème de prévoir à l'avance les jours auxquels on met ses enfants à l'école.

**Monsieur le Maire** : Je précise que nous avons décidé que le paiement se fera à terme échu.

**Monsieur Broch** : La société de restauration s'y retrouve, et nous augmentons le prix du repas ?

**Monsieur le Maire** : L'augmentation dont il s'agit est de 3 centimes, et elle correspond uniquement à l'augmentation du prix de la vie. L'augmentation n'est que de 1,5% sur 7 ans. D'autre part, je me suis engagé à faire une étude sur l'agrandissement de la cantine du primaire, et à reprendre, si possible, 2 services à la maternelle (on re essaie).

**Monsieur Broch** : Avez-vous repris l'étude sur la gestion communale de la cantine ?

**Monsieur le Maire** : Non, mais cela ne jouerait pas sur le coût, au contraire.

**Monsieur Broch** : Pas en terme de coût, mais de qualité ?

**Monsieur le Maire** : La qualité est bonne. À la demande des parents d'élèves, ils participent à l'élaboration des menus.

**Monsieur Aymard** : Une gestion communale de la cantine entraînerait la création d'une cuisine complète à la maternelle.

**Madame Bossy** : Et pour les besoins occasionnels ?

**Monsieur Aymard** : Il faut que ce soit justifié.

**Madame Bossy** : J'insiste sur l'étude de municipalisation. **Monsieur le Maire** : On fera une étude sans préjuger du résultat.

Pour	23
Contre	4 Mmes Bossy, Valera; Mrs Broch, Karagulian
Abstention	1 <b>Mr GERARA de Simiane avec Vous</b>

### ORDRE DU JOUR N°3 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 24 JUILLET 1976 : CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

### ORDRE DU JOUR N°4 : CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE L'AVENUE DES ROSIERS ET DE L'AVENUE DES PINS

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

### ORDRE DU JOUR N°5 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU

## **CONSEIL GENERAL POUR LA RÉFECTION DES TROTTOIRS AU LOTISSEMENT L'HERMITAGE –FDAL-**

Pour 28  
Contre 0  
Abstention 0

### **ORDRE DU JOUR N°6 : DEMANDE DE SUBVENTION DGE AU TITRE DES RALENTISSEURS DANS LE VILLAGE – 2007 –**

**Monsieur le Maire** : Le coût de l'opération est de l'ordre de 14.000 euros, mais l'opération au total (panneaux, peintures au sol, a notre charge) revient au double.

Ces ralentisseurs seront positionnés comme suit : 1 aux Migraniers, 1 a la Marie-Louise, 2 avenue du Roussillon, 1 rue Lambert, et 1 avant le pont des Putis (ce dernier sera peut-être a re-positionner ailleurs).

**Monsieur Broch** : Les plateaux traversants seront aussi hauts que ceux déjà installés?

**Monsieur le Maire** : Ils seront a la hauteur réglementaire, c'est à dire 10 cm. En ce qui concerne les 2 plateaux installés route de Gardanne, la CPA a demandé a la DDR quelle devait être la hauteur des plateaux, la DDR a dit 13 cm. Les agents de la DDE ont ensuite dit que la hauteur devait être de 10 cm. Il a donc fallu raboter. C'est fait.

**Madame Montagnier** : C' est efficace.

**Monsieur Broch** : C'est dangereux aussi.

**Monsieur le Maire** : C'est fait pour ralentir la vitesse, vu le nombre important d'enfants au collège.

**Monsieur Broch** : Avec une voiture un peu basse on touche.

**Monsieur le Maire** : A 30 km/h, on passe avec les plateaux a 10cm.

Pour 28  
Contre 0  
Abstention 0

### **ORDRE DU JOUR N°7 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITÉ AU TITRE DES RALENTISSEURS DANS LE VILLAGE. 2007.**

Pour 28  
Contre 0  
Abstention 0

### **ORDRE DU JOUR N°8 : DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2007 – PEINTURE ECOLE MATERNELLE**

Pour 28  
Contre 0  
Abstention 0

### **ORDRE DU JOUR N°9 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2007 – PEINTURE ECOLE MATERNELLE**

Pour 28  
Contre 0  
Abstention 0

**ORDRE DU JOUR N°10 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITE  
DES OEUVRES SOCIALES  
EN DIRECTION DES AGENTS COMMUNAUX 2006.**

Pour 28  
Contre 0  
Abstention 0

**ORDRE DU JOUR N°11 : MARCHE D'ASSURANCES DOMMAGES AUX  
BIENS – RESPONSABILITE CIVILE ET FLOTTE AUTOMOBILE**

**Monsieur le Maire** :Auparavant, la totalité du poste assurance était chez Groupama, pour 29.000 euros au total. Maintenant, avec des propositions qui collent nettement mieux a nos besoins, on passe a 15. 700 euros. Ce qui veut dire que les compagnies d'assurance ont des marges de manoeuvre énormes.

Pour 28  
Contre 0  
Abstention 0

**ORDRE DU JOUR N°12 : CONVENTION REGISSANT LA FONCTION  
D'INSPECTION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES  
PROFESSIONNELS CONFIE AU CDG 13.**

**Monsieur le Maire** : La convention est a disposition.

**Madame Bossy** : Quelle en est la durée ?

**Monsieur le Maire** : 1 an renouvelable.

**Madame Bossy** : Il faut mettre la durée dans la délibération.

**Monsieur le Maire** : On le rajoute.

Pour 28  
Contre 0  
Abstention 0

**ORDRE DU JOUR N°13 : ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE DU CDG 13  
-ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

**Monsieur le Maire** : On a pris le taux de cotisation médian. On s'est aperçus que le taux de cotisation le plus élevé ne couvrirait pas les risques habituels chez nous, qu'il n'était pas adapté.

**Madame VALERA** arrive a 19h17.

Pour 28  
Contre 0  
Abstention 0

**ORDRE DU JOUR N°14 : DÉCISION MODIFICATIVE 2006 : BUDGET DE  
L'EAU**

**Monsieur le Maire** : L'audit sur l'eau est en cours de réalisation. Une réunion d'information en Conseil Municipal ferme sera organisée dans le courant du premier trimestre 2007, quand nous aurons tous les éléments en mains.

Pour 23

Contre 0

Abstention 5 Mmes Bossy, Valera ; Mrs Broch, Karagulian et **Monsieur GERARA de Simiane avec Vous**

### ORDRE DU JOUR N°15 : DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNAL 2006

Pour 28

Contre 0

Abstention 0

### ORDRE DU JOUR N°16 : DÉCISION MODIFICATIVE –BUDGET COMMUNE

Pour 28

Contre 0

Abstention 0

### ORDRE DU JOUR N°17 : BAIL MODIFICATIF SIGNE AVEC ORANGE POUR L'EXPLOITATION D'UNE STATION DE RADIOTELEPHONIE SUR LE SITE DU TECHNIQUE (ROUTE DE MIMET)

Pour 27

Contre 0

Abstention 1 **Mr GERARA de Simiane avec Vous**

### ORDRE DU JOUR N°18 : AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE AVEC BOUYGUES TÉLÉCOM POUR L'EXPLOITATION D'UNE STATION DE RADIOTELEPHONIE SUR LE SITE DES MOLX

**Monsieur le Maire** : Les modifications sont minimales. Il s'agit d'une remise aux normes du contrat.

Un certain nombre de personnes qui habitent les hauts quartiers m'avaient demandé de leur intervenir auprès des opérateurs pour que les hauts quartiers soient couverts. J'avais dit aux personnes de faire une pétition, une lettre, et de me transmettre. Il semble que les opérateurs se positionnent uniquement si c'est rentable pour eux au vu notamment des difficultés techniques. Néanmoins, je me propose de re-écrire aux 3 opérateurs.

Pour 27

Contre 0

Abstention 1 **Mr GERARA de Simiane avec Vous**

### ORDRE DU JOUR N°19 : CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE : CRÉATION DE VESTIAIRES SUPPLEMENTAIRES ET D'UNE SALLE DE REUNION SUR LE SITE DU STADE DE FOOTBALL

**Monsieur le Maire** : Il y a lieu de réaliser ces travaux pour améliorer le déroulement des matchs de football, et aussi par obligation technique de la Fédération Française de Football, qui oblige à avoir des normes très précises, notamment un certain nombre de vestiaires par rapport au nombre et au classement des équipes.

Pour ces travaux, nous avons obtenu une subvention de 80% du Conseil Général.

**Monsieur Broch** : Il s'agira du même système que les vestiaires actuels en préfabriqués?

**Monsieur le Maire** : Non, les nouveaux vestiaires seront en dur.

**Madame Bossy** : Plusieurs assistants maîtrise d'ouvrage ont-ils été consultés ?

**Monsieur le Maire** : Non.

**Madame Bossy** : Y aura-t-il obligation de résultat pour le Maître d'Ouvrage ? Car il peut y avoir un soucis : la dernière fois, on a fait passer un avenant sans CAO, ce qui a entraîné un retard. De plus, dans les derniers marchés, seuls les critères de prix et de délais ont été pris en compte ; pour analyser les offres par rapport à ces critères, n'importe qui peut le faire en 1/4 d'heure. J'ai une inquiétude par rapport à la Semepa.

**Monsieur Hardy** : Il y avait eu un problème, il est vrai, sur le dernier dossier, mais le rectificatif a été fait.

**Madame Bossy** : Si on analyse une offre sur le prix et le (Mais uniquement, la technicité et le savoir-faire sont aussi importants.

**Monsieur Hardy** : Il y a confusion. Il y a au préalable un dossier technique, qui permet d'apprécier la technicité et le savoir faire des candidats intervenants.

Par rapport à la Semepa, il y avait une insuffisance sur le dernier dossier, la barre a

été Monsieur le Maire : Je vous informe que je reçois la Semepa pour un point complet en début d'année.

**Pour** 23

**Contre** 1 Mme Bossy

**Abstention** 4 Mmes Devulaine, Valera ; Mrs Broch, Karagulian

### **ORDRE DU JOUR N°20 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET –ATTACHE TERRITORIAL**

**Pour** 28

**Contre** 0

**Abstention** 0

### **ORDRE DU JOUR N°21 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET –TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

**Pour** 28

**Contre** 0

**Abstention** 0

### **ORDRE DU JOUR N°22 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET – ASSISTANTS SPECIALISES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

**Monsieur le Maire** : Il s'agit d'une délibération de principe, aucun des professeurs actuellement à l'école de musique n'est concerné.

Madame Bossy : C'est seulement au cas ou il y aurait absence de quelqu'un ?

Monsieur le Maire : Oui.

**Pour 28**

**Contre 0**

**Abstention 0**

### **ORDRE DU JOUR N°23 : DÉLIBÉRATION PORTANT TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE EN UN POSTE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Monsieur le Maire : Un des professeurs croyait être assistant spécialisé, mais n'est qu'assistant.

J'ai reçu Monsieur Labou, qui m'a dit que 10h étaient largement suffisantes pour lui sur Simiane.

**Pour 28**

**Contre 0**

**Abstention 0**

### **ORDRE DU JOUR N°24 : ADHÉSION DE LA COMMUNE AUPRÈS DU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur Le Maire : Aujourd'hui, les POS n'existent plus, ils doivent être remplacés par les PLU. Sur la commune, nous sommes encore sous la forme du POS, comme la grande majorité des communes de la CAPA. Seule une commune de la Communauté d'agglomérations a un PLU valide, 2 autres communes ont rédigées leur PLU qui n'a pas été valide par le préfet. Le passage au PLU est très important : il va caler le devenir de notre commune pour 15 à 20 ans. Il faut donc être très attentifs. Sur ce sujet d'importance, il est intéressant d'être assistés par le CAUE, dont la mission est l'aide aux communes dans la maîtrise de la politique urbaine.

Nous avons aussi reçu l'Etablissement Public Foncier dans le cadre d'une réflexion globale sur le PLU. Ils nous ont présenté leur mission, qui est différente et complémentaire de celle du CAUE.

**Pour 28**

**Contre 0**

**Abstention 0**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.**

**La Secrétaire de Séance,**